

# Recueil Daloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
20 novembre 2025  
n° 40 / 8105<sup>e</sup>  
pages 1921 à 1968



## ÉDITORIAL

1921 À propos du projet de décret « Rivage », Maxime Barba

## ACTUALITÉS

- 1925 Vente à distance (formation) : qualification du contrat
- 1925 Bail commercial (clause résolutoire) : application de la loi du 18 juin 2014
- 1926 Réparation du préjudice (frais) : procédure antérieure contre un tiers
- 1927 Contrat (nullité) : portée de l'effet rétroactif
- 1929 Responsabilité pénale (fusion-absorption) : sort des établissements publics
- 1932 Discrimination collective (action de groupe) : loi du 18 novembre 2016

## POINT DE VUE

- 1933 Une méthode de mesure du rôle des plateformes numériques face aux qualifications d'hébergeur et d'éditeur de contenu, Nicolas Balat

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1941 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, interne et international, Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier
- 1954 **Notes** : Énième chapitre d'une histoire sans fin : celle des clauses attributives de compétence asymétriques, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 17 sept. 2025, David Sindrès
- 1961 Entre souplesse et formalisme : la société en formation à la croisée des chemins, note sous Com. 18 juin 2025, Thibault de Ravel d'Esclapon
- 1965 Comment articuler régime légal, régime primaire et droit commun des obligations ?, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 18 sept. 2025, Patrick Bouathong

## ENTRETIEN

- 1968 Sophie Corioland – Trois questions autour de la responsabilité pour faute lourde de l'État dans l'affaire Estelle Mouzin



# Recueil Dalloz

Tél. rédaction 0786620357  
recueil@daloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,  
LEFEBVRE SARRUT  
10 place des Vosges - 92400 Courbevoie  
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
JULIEN TANGUY,  
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

## RÉDACTION

### DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)

### RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (0140645379)

### CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUILBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

ventes@daloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI  
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 11175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Maxime Barba

À propos du projet de décret  
« Rivage »



1921

## ACTUALITÉS

1924

### DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (époux communs en biens) :  
recueil au sein d'un même acte,

Com. 5 nov. 2025

Consommation

Crédit à la consommation (nullité) : déblocage  
anticipé des fonds, Civ. 1<sup>re</sup>, 5 nov. 2025

Crédit à la consommation (droit de rétracta-  
tion) : achat d'un véhicule, CJUE 30 oct. 2025

Vente à distance (formation) : qualification  
du contrat, Civ. 1<sup>re</sup>, 5 nov. 2025

Contrat d'affaires

Transport aérien (responsabilité) : report  
du vol annoncé à l'avance, CJUE 30 oct. 2025

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (clause résolutoire) :  
application de la loi du 18 juin 2014,  
Civ. 3<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

Bail commercial (clause résolutoire) :  
pas de réduction du délai d'un mois,  
Civ. 3<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

Bail commercial (droit de préemption) :  
cession unique de locaux distincts,  
Civ. 3<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

Société et marché financier

Siège social (compétence internationale) :  
transfert en dehors de l'Union européenne,  
Com. 5 nov. 2025

Société à responsabilité limitée (statuts) :  
nullité d'une décision de modification,  
Com. 5 nov. 2025

1926

### DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Réparation du préjudice (frais) : procédure  
antérieure contre un tiers, Civ. 1<sup>re</sup>, 5 nov. 2025

Contrat (nullité) : portée de l'effet rétroactif,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 5 nov. 2025

Assurance (résiliation) : aliénation de la chose  
assurée, Civ. 2<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

Responsabilité civile (action) : point de départ  
de la prescription, Civ. 3<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

Transaction (effets) : portée à l'égard d'un tiers  
débiteur solidaire, Civ. 3<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

1928

### DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (loi de 1989) :  
assignation aux fins de constat de résiliation,  
Civ. 3<sup>re</sup>, avis, 6 nov. 2025

Bail rural (preneur sortant) :  
indemnisation des améliorations,  
Civ. 3<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

Copropriété

Assemblée générale (délibération) : portée  
du projet de résolution, Civ. 3<sup>re</sup>, 6 nov. 2025

1929

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Responsabilité pénale (fusion-absorption) :  
sort des établissements publics,  
Crim. 12 nov. 2025

Procédure pénale

Juge des libertés (audience) : constitutionnalité  
de la procédure, Cons. const. 7 nov. 2025

Instruction (nullité) : qualité à agir de la  
personne mise en examen, Crim. 4 nov. 2025

Justice militaire (compétence) :  
tribunal judiciaire spécialisé compétent,  
Crim. 4 nov. 2025

1931

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement disciplinaire : propos  
à connotation sexuelle, sexiste et raciste,  
Soc. 5 nov. 2025

Rupture conventionnelle (accord collectif) :  
montant de l'indemnité spécifique,  
Soc. 5 nov. 2025

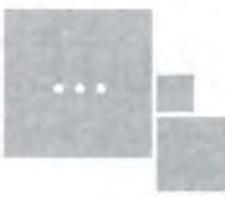
Discrimination collective (action de groupe) :  
loi du 18 novembre 2016, Soc. 5 nov. 2025

1932

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires) : domaine  
des réclamations soumises au bâtonnier,  
Civ. 2<sup>re</sup>, 6 nov. 2025



## POINT DE VUE

1933

Une méthode de mesure du rôle des plateformes numériques face aux qualifications d'hébergeur et d'éditeur de contenu  
par Nicolas Balat



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1936 Climate Superfunds ou de l'extraterritorialité en matière de lutte contre le réchauffement climatique  
par Mathias Audit

### PANORAMA

1941 Droit patrimonial de la famille, interne et international septembre 2024 – septembre 2025  
par Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier

### NOTES

1954 Énième chapitre d'une histoire sans fin : celle des clauses attributives de compétence asymétriques, *note sous Civ. 1<sup>e</sup>, 17 sept. 2025*  
par David Sindrès

1961 Entre souplesse et formalisme : la société en formation à la croisée des chemins, *note sous Com. 18 juin 2025*  
par Thibault de Ravel d'Esclapon

1965 Comment articuler régime légal, régime primaire et droit commun des obligations ?, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 18 sept. 2025*  
par Patrick Bouathong



## ENTRETIEN

1968 Sophie Corioland – Trois questions autour de la responsabilité pour faute lourde de l'État dans l'affaire Estelle Mouzin

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnelles, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).